

FORTES CHALEURS ET PLAN MINISTÉRIEL CANICULE DU VENT MINISTÉRIEL MAIS RIEN DE RAFRAÎCHISSANT...

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

Alors que nous allons connaître un second épisode de canicule en un mois, **le ministère ne prend toujours pas conscience des urgences. Face à cette situation « dégradée », il poursuit sa politique de bricolage permanent**, avance des « solutions » inappropriées (voire déjà dépassées) et place personnels et élèves face à de nouvelles difficultés. La dernière (et insuffisante) sortie du ministre sur l'adaptation des horaires en période d'examens (seule mesure d'aménagement) révèle le manque d'empathie à l'égard d'élèves passant des épreuves majeures. Les élèves de bac professionnel en avaient été déjà victimes en composant sous des chaleurs insupportables.

Alors qu'il avait été incapable d'anticiper le premier épisode de mai, **le ministre avait présenté le 28 mai son « plan ministériel de gestion des vagues de chaleur »** visant à « protéger les personnels et les usagers » et garantir la continuité du Service public d'Éducation. Tout en reconnaissant qu'aucune réglementation-mesure n'existait pour protéger personnels et élèves, **il ne proposait aucune modification réglementaire, aucun plan global de rénovation énergétique, aucun calendrier** (même pas un horizon...) ni d'obligations thermiques. Le plan reste sur du descriptif-prescriptif sans contrainte ni engagement concret de la part de l'État tout en renvoyant à la seule responsabilité des collectivités territoriales et des personnels... Bel exercice de communication où ÉduRénov et Fonds Vert sont évoqués alors que leur budget 2026 est amputé (Fonds Vert divisé par 4 en 2 ans et fin de nombreux projets). De plus, si le bâti scolaire est du ressort des collectivités, **c'est bien à l'État-employeur et au gouvernement de mettre la main à la poche afin que les personnels exercent dans des conditions dignes.**

Ce plan, par sa temporalité, son contenu et ses demandes (aux collectivités, à l'administration et aux personnels), est **déjà caduc face aux urgences** et les recommandations faites sont déjà appliquées depuis longtemps par les personnels. Il faudrait aussi aller plus loin quant au confort thermique (préconisations pour les vagues de froid par exemple), et la prévention des changements climatiques (pollution, sécheresse et rétractation des sols, inondations...). De même, demander aujourd'hui un état des lieux des bâtiments inadaptés, c'est nier le travail engagé depuis des années par l'observatoire du bâti scolaire, certaines associations et organisations syndicales, et ainsi perdre à nouveau du temps face aux urgences.

.../...

FORTES CHALEURS ET PLAN MINISTÉRIEL CANICULE DU VENT MINISTÉRIEL MAIS RIEN DE RAFRAÎCHISSANT...

.../...

En attendant, nous interrogeons les consignes pas (ou peu) applicables ou désuètes actuellement : par qui et comment ventiler des salles de classe pendant la nuit quand les températures redescendent peu ? Quelles sont les « zones refuges » et comment « entasser » plusieurs groupes classes dans des espaces contraints ? Quels sont les moyens humains (conseiller-ère de prévention, personnels de santé...) et matériels (CHS...) pour adapter les conditions de travail (télétravail conseillé par exemple) et accompagner les équipes ?

La CGT Educ'action dénonce un plan vide et inadapté visant simplement à masquer l'absence de politique-budget volontariste de rénovation et d'adaptation des bâtiments, et le désengagement de l'État. Il vise surtout à garder, coûte que coûte, les établissements-écoles-services ouverts pour « maintenir la continuité pédagogique » même si cela met les personnels-élèves en danger ou n'a aucun sens pédagogique.

Il y a urgence à reconnaître la chaleur comme risque professionnel ou à réglementer le travail, mais aussi à améliorer l'encadrement pour la prise en charge des élèves et veiller à ce qu'ils-elles étudient-composent sereinement... **L'urgence est donc à un grand plan national de rénovation et de construction avec un financement pluriannuel volontariste garantissant de meilleures conditions de travail et d'étude.**

Montreuil, le 16 juin 2026